

BRETAGNE VIVANTE

MAGAZINE



AGIR & SORTIR

La cartographie au service de la biodiversité

PAGE 3

INSTANT NATURE

Pas de Phragmite aquatique sans zones humides

PAGE 4

Choucas des tours et autres espèces mal-aimées,

ET SI ON COHABITAIT ?

Édito

NE LAISSONS PAS RETOMBER LE SOUFFLÉ !

Beaucoup de candidats aux municipales ont montré un intérêt particulier pour les questions environnementales au sens large, et bien plus que lors des campagnes précédentes. La crise mondiale que nous traversons va peut-être permettre d'accélérer la mise en œuvre de mesures concrètes allant vers un changement de modèle économique et une véritable prise en compte de l'écologie.

Sur les sujets qui nous intéressent, la question va être de savoir comment peuvent se décliner, à l'échelle communale, les questions de biodiversité, de dérèglement climatique, de santé et d'environnement. Il s'agit aussi de se questionner sur notre rôle pour faire en sorte que le soufflé ne retombe pas. La crise climatique et l'érosion de la biodiversité font peser des risques sociétaux globaux. Il faut donc replacer la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes, dont nous dépendons, comme un socle vivant des projets de territoire. Ce principe remet profondément en cause la logique actuelle où la nature n'est uniquement pensée qu'en termes de conservation (protéger le patrimoine) ou de compensation (limiter les impacts). Or, nous devons désormais penser en termes de ressource et de dynamique écologique.

L'un des axes essentiels de l'action communale et intercommunale doit être de lancer une politique de reconquête et de régénération de la nature sur nos territoires. Cette politique vise à la fois des objectifs de bilan carbone et biodiversité, mais aussi ceux de santé publique, de mobilité, d'urbanisme, d'agriculture (production agroécologique sans pesticides), d'économie circulaire, d'éducation à la nature, etc. Nous proposons quelques idées concrètes à suggérer aux nouveaux élus qui font acte de conversion écologique :

- Mettre en œuvre un ABC ou ABI. On ne gère et ne planifie bien que ce que l'on connaît. Bretagne Vivante a de l'expérience en la matière.
- Les trames verte et bleue, noire et brune doivent constituer un axe fort et concret dans tous les documents d'urbanisme, notamment dans la lutte contre l'artificialisation des sols.
- Les propriétés communales peuvent être les supports volontaristes de reconquête et régénération de la biodiversité. L'outil ORE (Obligation réelle environnementale) doit être mis en avant ainsi que notre projet Regain et "les solutions fondées sur la nature" d'FNE.
- Adossé à chaque Conseil municipal des jeunes un club nature.

Gwénola Kervingant & co.
Présidente de Bretagne Vivante



PENN AR BED

Revue naturaliste et géographique de la Bretagne historique depuis 1953

Véritable encyclopédie de la nature depuis 60 ans, la revue Penn ar Bed vous propose des numéros spéciaux consacrés à un site ou une espèce, ainsi que des numéros multi-thématiques.

21€ pour 4 numéros
(abonnement non annualisé)

ABONNEMENT SUR

www.bretagne-vivante.org/Nos-revues/Penn-ar-Bed

Bretagne Vivante - SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1959. Elle est l'association régionale de référence en matière de gestion, de conservation et de protection des espaces et des espèces. Agissant sur les 5 départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3 600 adhérents et gère 124 sites protégés dont 4 réserves naturelles nationales et 2 régionales.

Directeur de la Publication : Philippe Frin / Coordination & secrétariat de rédaction : Barbara Deyme
Photo de couverture : Choucas des tours - © Yann Février

Bretagne Vivante - SEPNB 19 rue de Gouesnou, BP 62132, 29221 Brest Cedex 2 | 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org | www.bretagne-vivante.org | Facebook et Twitter : @Bretagne Vivante
Impression : Imprimerie Guyvarch / Routage : ESAT de l'Iroise Les Papillons Blancs - Brest
Dépôt légal : ISSN 1623 4146

Nouveauté : le guide des 50 oiseaux des jardins



Ce nouveau guide, conçu et édité par Bretagne Vivante, fait suite à celui sur les plantes communes de Bretagne paru en 2018.

Il présente à travers de superbes dessins, les 50 oiseaux que chacun est susceptible de rencontrer en balade ou dans son jardin. Certains sont connus, au moins de vue. D'autres passent souvent inaperçus ou ne se font remarquer qu'au chant.

Avec ce dépliant, les balades ne seront plus les mêmes et les promeneurs s'apercevront rapidement qu'ils sont bien loin d'être les seuls à fréquenter les lieux. Et cela devient peu à peu un plaisir d'appeler ces compagnons de promenade ou de jardinage par leur petit nom en latin, en français, en breton et en gallo. Il est vendu au prix de 3€.

Demandez-le à votre libraire
ou achetez-le en ligne : bit.ly/50oiseaux
02 98 49 07 18 (le matin) ou communication@bretagne-vivante.org

Protection du Gravelot à collier interrompu : des gestes simples



Nous sommes de plus en plus nombreux à nous promener sur les plages aux beaux jours, oubliant qu'avant d'être un lieu de balade pour les humains, les plages sont aussi l'habitat de nombreux animaux, dont un petit oiseau rare et protégé, le Gravelot à collier interrompu. Ce dernier souffre beaucoup de tous ces dérangements. Bonne nouvelle : grâce aux efforts de protection de Bretagne Vivante et de ses partenaires, l'espèce se porte mieux en Bretagne. Mais il faut rester vigilants.

Quelques préconisations et gestes simples à partager, le temps de la saison de nidification (d'avril à la fin août) :

- Privilégiez les sorties en bord de mer, à marée basse.
- Évitez de marcher en haut de plage, là où niche le Gravelot. Si un oiseau poussant de petits cris et mimant une blessure essaie d'attirer votre attention, écartez-vous, cela veut dire que son nid ou ses poussins ne sont pas loin. Il fait semblant d'être blessé pour vous éloigner de ses petits, ce qui est un énorme stress pour lui.
- Ramassez les déchets, cela aide aussi plus globalement à la conservation du bon état de nos plages. Attention à ce qu'il n'y ait pas de nids à proximité.
- Du 1^{er} juin au 30 septembre, promener son chien (même en laisse) sur les plages est interdit. Respectez cette consigne.
- Le reste de l'année, promenez votre chien en laisse sur les plages, plutôt au bord de l'eau pour respecter la faune.

La protection des Gravelots dépasse largement le cadre de ce petit oiseau. Il s'agit d'une action globale qui prend en compte la conservation d'un écosystème sensible, riche et fragile, sujet à de fortes perturbations d'origine humaine et aux changements globaux qui touchent notre planète. Protéger nos plages, c'est également pérenniser l'ensemble des activités socio-économiques, culturelles et de loisirs qui s'y déroulent. Bretons et amoureux de la Bretagne, nous sommes tous concernés !



TOUS LES ACTEURS DE NOS TERRITOIRES

Les systèmes d'information géographique au service de la biodiversité

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un outil informatique qui permet l'archivage, l'acquisition, l'affichage (cartographie), l'analyse et l'abstraction des données (modélisation de la réalité en insérant l'objet d'étude dans son environnement). Un SIG permet d'enregistrer de la donnée (inventaire faune-flore, par exemple) dans son environnement géographique : la donnée est contextualisée, spatialisée. C'est l'essence même des SIG : on localise pour renseigner l'information. Avec les SIG, il ne s'agit pas seulement de faire des cartes et de dessiner, mais bien de comprendre la logique d'implantation dans l'espace des objets d'inventaire.

L'un des principaux intérêts du recours à un logiciel de SIG est la présence d'une interface cartographique géoréférencée, pourvue de coordonnées (métriques en X-Y, ou géographiques en Nord-Est). Cela permet de superposer différents fonds de carte, et de changer d'échelle.

Les SIG sont utilisés par nombre de corps de métier, dès lors que l'information est localisée dans l'espace : gestion des transports ou des réseaux techniques, études d'impact, etc.

Dans le domaine de l'écologie, le recensement d'espèces et la veille environnementale se doivent d'être enregistrés et retranscrits sous forme de cartes pour l'inventaire, l'étude et la valorisation (atlas) du patrimoine faunistique et floristique.

Localiser et protéger les zones de biodiversité

Étudier l'impact des actions humaines est l'un des chevaux de bataille de Bretagne Vivante. Aussi, recourir aux outils SIG permet de dialoguer avec les différents aménageurs du territoire ou bureaux d'études, et d'observer concrètement la localisation des projets à venir. Au-delà du strict aspect d'inventaire statistique, il importe d'incorporer la composante géographique, qui est au cœur de la définition des zones d'impact et de la délimitation des écosystèmes, dont les ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

L'usage des SIG par certains groupes de Bretagne Vivante (le groupe botanique de l'antenne de Lorient, par exemple) a prouvé leur utilité dans le travail de préparation des sorties de terrain, mais également pour le suivi et la gestion de la cartographie des espèces (en collaboration avec les inventaires dans les plateformes collaboratives telles que NaturaList et eCalluna). En effectuant ce travail d'observation en lien avec le spatial, il est donc possible d'étudier l'impact du milieu sur l'évolution du nombre d'espèces et sur leurs déplacements. ■

Emeline Le Goff

Topographe référente SIG Grand-Ouest
Institut national de recherches archéologiques préventives
Bénévole antenne de Lorient

FOCUS CHAMPS DE NARCISSES - ST NICOLAS DES GLÉNAN par Bruno Ferré.

Le Narcisses des Glénan, fleur endémique de l'archipel, fleurit en avril. Elle est inscrite au Livre rouge de la flore menacée de France, où elle est classée dans la catégorie vulnérable,



SORTIR

Découverte des sites géologiques de Bretagne

À l'occasion du centenaire de la Société géologique et minéralogique de Bretagne (SGMB), Bretagne Vivante est partenaire de plusieurs sorties sur des sites d'intérêt géologique du Massif armoricain.

Des rendez-vous mensuels à ne pas rater :

- 9 mai à la Pointe de l'Armorique à Plougastel-Daoulas (Finistère) pour découvrir le récif corallien fossile, témoin tropical vieux de 400 millions d'années, avec Yves Plusquellec, géologue et paléontologue.
- 13 juin à Poligné en Ille-et-Vilaine pour percer les mystères du pseudo volcan de Poligné dans le Tertre Gris avec Jean Plaine, conservateur du Musée de géologie de l'Université de Rennes 1.
- 19 septembre à Penestin (Morbihan) pour découvrir sa mine d'or avec Yves Lagabriele, directeur de recherche au CNRS et bénévole de l'antenne de Bretagne Vivante Vannes-Auray.

Programme complet des sorties sur :
www.sgmb.univ-rennes.fr

Journée nature en familles à Morlaix



L'antenne de Morlaix accueille des professionnels de l'enfance. Ces bénévoles ont constaté le besoin urgent de reconnexion des enfants à la nature. Le contact avec celle-ci est vital pour notre santé mentale, physique et sociale, comme le démontrent de nombreuses études scientifiques (Frumkin, 2001 ; Tzoulas et al., 2007).

Ainsi, avec l'aide de salariés de Bretagne Vivante, les bénévoles de l'antenne ont imaginé des journées nature, dans un lieu riche et diversifié, où partager en famille le plaisir de jouer, d'observer et de créer. Vivre des expériences et des émotions ensemble, dans et avec la nature, permettra peut-être demain un plus grand respect de notre environnement.

À noter dans vos agendas :

- Journée Nature en famille le samedi 13 juin 2020 au Douduff-en-mer,
- Sortie Nature en famille le 10 octobre 2020 dans le secteur de Morlaix.

Infos :
www.bretagne-vivante.org/Morlaix

Phragmite aquatique, l'espèce parapluie des zones humides

Bretagne Vivante coordonne depuis 16 ans des actions de conservation en faveur du Phragmite aquatique, passereau le plus menacé d'Europe continentale. La conservation de cette espèce dépend de la qualité de ses habitats, les zones humides. La préservation de cette espèce parapluie induit donc une gestion des zones humides qui ne bénéficiera pas seulement au Phragmite aquatique mais à l'écosystème

PHRAGMITE AQUATIQUE, UN VOYAGEUR

Aux mois de mars et avril, le Phragmite aquatique est sur le trajet de retour, vers ses zones de reproduction. Il quitte en effet ses quartiers d'hivernage africains pour retourner en Europe de l'Est. Espèce strictement insectivore, le Phragmite aquatique est obligé de faire ce long voyage deux fois par an pour trouver, en toutes saisons, de quoi se nourrir. Sur son trajet de retour, en l'état actuel des connaissances, il passe peu par la France et seulement sur sa façade méditerranéenne. Par contre, sur son trajet post-nuptial, au moment de son départ des sites de reproduction vers ses sites d'hivernage de l'Afrique de l'Ouest, la quasi-totalité de la population mondiale transite par le territoire français. Ainsi, la France porte une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce de passereau très menacée. En effet, la France doit assurer aux phragmites aquatiques les sources de nourriture nécessaires afin que les individus puissent faire le trajet jusqu'au Sénégal ou au Mali. Pour cela, il faut des zones humides en bon état de conservation.

DES EXIGENCES ÉCOLOGIQUES STRICTES

Le Phragmite aquatique est une espèce des marais. Pour nicher, il recherche des milieux prairiaux humides, dépourvus de ligneux et à la végétation plus ou moins dense. En migration, il va essayer de retrouver ce type de milieu pour reconstituer ses réserves énergétiques et se reposer. Par exemple, en France, les sites où on observe le plus de Phragmite aquatique au mois d'août sont l'estuaire de la Seine, l'estuaire de la Loire, la baie de l'Aiguillon, ou encore l'estuaire de la Gironde. Historiquement, on recherchait les Phragmites aquatiques dans les mêmes zones que les autres *Acrocephalus* comme la Rousserolle effarvate ou le Phragmite des joncs, espèces des roselières hautes. Aujourd'hui, les escales migratoires de l'espèce comportent fréquemment des roselières hautes de type phragmitaie comme sur d'autres sites majeurs tels que la Brière ou l'étang de Trunvel (29).

Mais, on sait aujourd'hui (par télémétrie ou *radiotracking*) que ces habitats servent principalement pour le repos et que l'espèce a besoin de végétation plus basse, sur terrain humide, pour trouver ses proies. Ses habitats se rapprochent alors de ceux de la Gorge-bleue ou de la Cisticole des joncs. Ainsi, certaines haltes migratoires peuvent être dépourvues de roselières hautes, comme sur le marais noir de Saint-Coulban (35), les prés salés de la baie de l'Aiguillon (85) ou certains de l'estuaire de la Gironde.

GESTION FAVORABLE DES ZONES HUMIDES

Pour favoriser les habitats accueillant les proies du Phragmite aquatique, les gestionnaires de sites doivent s'attacher notamment à :

- gérer les niveaux d'eau,
- ouvrir le milieu par contrôle des ligneux,
- éradiquer des espèces végétales invasives,
- ou faucher pour restaurer de végétation basse à petites héliophytes.

Le pic de migration en France s'établit autour du 17-19 août. Il faut donc privilégier les interventions sur la végétation en dehors de ces dates, tout en tenant compte des autres enjeux naturels du site, comme la reproduction d'autres passereaux paludicoles en phragmitaies ou en prairies.

L'état de conservation du Phragmite aquatique (liste rouge UICN, classé vulnérable) implique que de nombreux efforts soient investis pour le maintien de ses habitats en France, comme sur l'ensemble de son cycle biologique. L'espèce est exigeante et a besoin de grandes zones humides, de bonne qualité, avec une protection forte et une gestion adaptée et raisonnée. Les actions de gestion des habitats mises en place sur une escale migratoire, peut-être pour seulement quelques dizaines d'individus, servent alors pour l'ensemble des autres espèces animales et végétales des zones humides. ■

Christine Blaize
Coordinatrice PNA Phragmite aquatique
Salarisée de Bretagne Vivante



▲ Phragmite aquatique en Lituanie, site de reproduction.



▲ Prairie de Petit Mas, Canet-en-Roussillon (66) habitat du Phragmite aquatique en migration pré-nuptiale.



▲ Prairie humide, marais noir de St-Coulban (35), un des types d'habitats breton de l'espèce en période post-nuptiale.

AU CŒUR DES RÉSERVES

Une bruyère à balais sur la réserve du Landonnais

En janvier 2020, lors du chantier-école sur la réserve associative du Landonnais, les lycéens de Briacé et les équipes de Bretagne Vivante ont fait une découverte sur le site de l'étang Forge : une bruyère à balais ou brande (*Erica scoparia*) de la famille des éricacées.



▲ Bruyère à balais en boutons

Cette découverte porte alors à cinq les différentes espèces de bruyères présentes sur le site et confirme sa richesse floristique !

La bruyère à balais est un petit arbuste d'un à plusieurs mètres de haut, ses feuilles sont verticillées par 4, c'est-à-dire insérées en cercle autour de la tige. Ses fleurs sont nombreuses sur les rameaux, très petites et verdâtres. La plante aime le soleil, les sols pauvres acides ou calcaires. Comme pour les autres bruyères, elle possède, au niveau de ses racines, des mycorhizes* abritant des champignons du sol qui facilitent les échanges et permettent une meilleure absorption des éléments minéraux de ces sols pauvres. On la rencontre dans les lisières de bois ou forêts, dans les haies ou les landes. C'est une espèce méditerranéenne et atlantique qui trouve sa limite de répartition nord, au sud du Morbihan et au nord de la Loire-Atlantique.

Ses branches sont beaucoup utilisées pour la réalisation de palissades de jardin. Ses racines un peu renflées, sur de vieux sujets, ont servi dans les landes de Bilais à Drefféac, à la confection de pipes car elles sont résistantes au feu. ■

Antenne de Châteaubriant

Une mycorhize est le résultat de l'association symbiotique, appelée mycorhization, entre des champignons et les racines des plantes. Les mycorhizes peuvent être décelées à l'œil nu puisqu'elles apparaissent le plus souvent sous forme de pâles filaments.*



▲ Bruyère à balais ou Erica scoparia

CARNET NATURALISTE

L'estran, un monde inconnu et fascinant

La marée basse est pour beaucoup d'entre nous des souvenirs d'enfance : le temps ensoleillé, la brise estivale et les "méduses" aux pieds à glaner des crabes et poissons.

C'est d'ailleurs probablement parce que bon nombre d'entre nous gardons cette âme d'enfant que nous continuons à retourner les rochers. Certains, pour se nourrir et d'autres, probablement des contemplatifs, admirent et se posent la question : « c'est quoi cette chose ? ». C'est la question récurrente lors des sorties de l'Observatoire des changements sur les estrans (OBCE).

Que la réponse donne un sentiment de dégoût, car l'intéressé a entre les mains un tortillon d'arénicoles, ou d'admiration face à une nudibranche extravagante, la curiosité est bien le maître mot lors de nos sorties.

Les estrans, c'est la frontière avec un monde qui nous est inconnu, celui des profondeurs. Il n'est donc pas étonnant de s'émerveiller face à cette foisonnante vie marine hors d'eau. Devant cette richesse nous en perdons notre latin. « Ha oui celui-ci c'est le zizi quelque chose... » ou alors « ça c'est la troque chien ! ». Chacun y va de son nom, de son moyen mnémotechnique, chacun sa technique pour retomber sur ses périopodes !

« *Monodonta et Osilinus* dans les livres alors que son nom c'est *Phorcus* ! mais pourquoi changent-ils les noms aussi souvent ? » Certainement pas pour nous embêter ! C'est la preuve que la science avance, tout comme notre connaissance personnelle et naturaliste après chaque sortie et observation.

Une chose est certaine, beaucoup découvrent ce monde marin, les pieds presque au sec. Cette sensation de surprise lorsque l'on manipule un rocher ou que l'on creuse, exacerbe l'émerveillement du naturaliste. ■

Gabin Droual
Bénévole de Bretagne Vivante
Co-coordonateur de l'OBCE

▲ Monodontes (*Phorcus lineatus*) en déplacement. *Monodonta lineata* ou *Osilinus lineatus* sont encore beaucoup employés dans la littérature naturaliste. Ce dernier nom est parfois considéré comme valide.



Les habitats favorables au Phragmite aquatique en France

ZOOM SUR...

UN OUTIL AU SERVICE DES GESTIONNAIRES DE SITES

Les nombreuses actions d'inventaire et de caractérisation des habitats sur les escales migratoires ont permis de mieux connaître les habitats favorables à l'espèce. Un premier livret a été conçu pour transmettre cette connaissance.

En libre téléchargement : www.bretagne-vivante.org/Nos-publications/Guides-techniques

Pour aller plus loin :
> www.bretagne-vivante.org/France/Le-Plan-National-d-Actions-en-faveur-du-Phragmite-aquatique
> www.crbpo.mnhn.fr/spip.php?article113

CHOUCAS DES TOURS ET AUTRES ESPÈCES MAL-AIMÉES, et si on cohabitait ?

Pourquoi le Choucas prolifère-t-il en Bretagne ? Cela fait plusieurs années que les associations de protection de la nature se posent la question et réclament une étude scientifique. En 2020, c'est acté ! Cette étude devrait proposer des solutions alternatives pour permettre aux humains - urbains et agriculteurs - et aux Choucas de cohabiter plus harmonieusement. En arrêtant l'abattage de milliers d'oiseaux qui ne résout rien, et en acceptant de reconsidérer certaines idées reçues et de changer leur regard sur cette espèce. Mais que nous dit le "problème Choucas" sur la relation entre l'humain et la nature ? Zoom sur ces espèces mal-aimées.

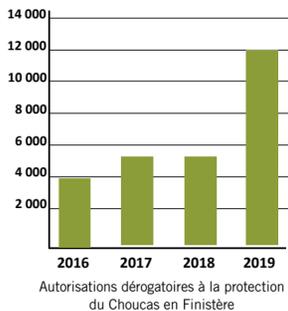
Pas un jour sans que les médias ne se fassent l'écho du dramatique effondrement de la biodiversité : abeilles, papillons, oiseaux, mammifères, plantes disparaissent massivement et inexorablement sous l'effet des activités humaines. On argumente alors sur la nécessité de sauver ici les pollinisateurs, là les espèces menacées. Dans ces mêmes actualités, pourtant, ressort un tout autre message. On y parle de nuisibles, de prolifération, de quotas de destruction... avec une cible privilégiée depuis quelques années en Bretagne : le Choucas des tours.

Ce petit corvidé d'à peine 250 grammes se plaît à construire son nid dans les conduits de cheminées, qu'il obstrue à l'aide de branchages. Et si ce comportement lui vaut mauvaise presse, son impopularité vient surtout des campagnes, où « il s'attaque aux cultures, et où les dégâts, même ponctuels, peuvent s'élever à plusieurs milliers d'euros par parcelle, car impactant des semis ou légumes à forte valeur ajoutée », remarque la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor. Opportuniste, le choucas s'est en effet bien adapté aux systèmes agricoles actuels. Le développement du bio, où les répulsifs chimiques sont bannis, lui offre un accès encore plus simple aux larves d'insectes.

ABATTAGES ANNUELS

Constat partagé dans le Finistère, premier département à avoir tiré la sonnette d'alarme. Pour sa Chambre d'agriculture, « il faut trouver une réponse aux plaintes croissantes des agriculteurs qui ne sont pas dédommagés et se sentent démunis ».

Or, l'espèce est protégée en France et en Europe et ne peut donc être dérangée ou détruite que par dérogation, accordée par les services de l'État. Les dérogations, accordées depuis plusieurs années en Finistère et Côtes-d'Armor, ciblent l'abattage de plusieurs milliers d'oiseaux. Malgré l'augmentation constante des quotas de destruction accordés de manière arbitraire par la Préfecture du Finistère (de 5 000 en 2017 et 2018 à 12 000 en 2019) et des Côtes-d'Armor (4 000 en 2018 et 2019 à plus de 8 000 en 2020), les dégâts



POSITION DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

JOURNAL OFFICIEL DU SÉNAT - 27 JUIN 2019

« Dans certains départements bretons, la population de choucas a fortement augmenté depuis les années 90 et peut occasionner des dommages aux cultures. Afin de limiter ces dégâts, des dérogations à l'interdiction de destruction de l'espèce sont accordées (...) Mais cette situation n'est pas pérenne. Il faut comprendre en effet pourquoi certaines espèces d'oiseaux désertent nos campagnes alors que d'autres profitent au contraire de l'augmentation des ressources. Une maîtrise à long terme des populations de choucas des tours implique des méthodes raisonnées de prévention et de lutte, et devra nécessairement passer, entre autres, par la réduction de l'accès à ces ressources alimentaires à l'échelle des exploitations agricoles. »

ZOOM SUR...

NUISIBLE OU UTILE ?

Sanglier, renard, corneille... sont quelques-unes des espèces listées "nuisibles", et pour lesquelles les moyens de destruction sont facilités.

Ces listes réglementaires, récemment requalifiées en « susceptibles d'occasionner des dégâts », font aussi débat car elles ciblent certains prédateurs au rôle écologique déterminant, parfois en déclin. Elles évoluent d'ailleurs chaque année au gré des connaissances. Une chance pour les rapaces, ou encore la loutre, considérés comme nuisibles il y a encore quelques décennies.

occasionnés aux semis se renouvellent d'année en année et les plaintes des agriculteurs, comme celles des riverains, ne cessent de croître. Du côté des associations naturalistes, les quotas sont jugés hasardeux et ne semblent pas régler le problème, car l'espèce continue de progresser.

De plus, ces prélèvements sont réalisés de façon aléatoire, sans fondement scientifique et sans que les causes de leur prolifération ne soient traitées. En effet, le modèle agricole productiviste breton fournit au Choucas des tours une source alimentaire très importante. Cela a contribué à détruire tout un écosystème naturel, créant des déséquilibres au profit de quelques espèces opportunistes qui ont augmenté dans des proportions considérables.

UNE ÉTUDE DÉTAILLÉE EST (ENFIN) EN COURS

Déjà en 2012, dans le bilan du recensement réalisé dans le Finistère à la demande de la Chambre d'agriculture, Bretagne Vivante évoquait la nécessité d'une étude scientifique approfondie afin de savoir comment le Choucas utilise l'espace agricole et comment cela influence le succès de sa reproduction. Cette étude réclamée depuis des années par les associations environnementales (Bretagne Vivante, Géoca, LPO Bretagne) débutera au



^ Le Choucas des tours apprécie de nicher dans les cheminées des maisons et des immeubles.

printemps 2020. Financée par la DREAL Bretagne (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement), elle est confiée à une équipe de l'université de Rennes 1, menée par Sébastien Dugravot. Elle est prévue pour durer un an (avec une prolongation possible). Le cahier des charges porte sur trois axes :

- Estimer l'abondance, la répartition de la population de Choucas à l'échelle régionale et son évolution.
- Mieux connaître les déplacements de l'espèce, notamment pour la recherche de leurs zones d'alimentation grâce aux équipements GPS et à un programme de baguage.
- Connaître son régime alimentaire avec le prélèvement de jabots et de tissus musculaires.

Comme semble l'attester le nombre élevé de jeunes à l'envol, ce petit corvidé opportuniste a su tirer parti d'une nourriture abondante en toutes saisons par la mise en culture d'espaces autrefois occupés par des prairies permanentes. L'étude devrait confirmer scientifiquement cela.

DES OISEAUX TROP BRUYANTS

Derrière cet exemple médiatisé se cache une foule d'espèces prétendues indésirables car portant plus ou moins atteinte aux humains. Sur le plan réglementaire, leurs statuts sont très variables : envahissants, ravageurs de cultures, susceptibles d'occasionner des dégâts, chassables et plus rarement protégés. Difficile, donc, pour le néophyte, de s'y retrouver et de ne pas tout mettre dans le même panier.

Souvent, plantes et animaux "gênants" sont désignés sous les termes connotés de nuisibles, pestes, fléaux, indésirables sans parler des "mauvaises herbes". Cette culture du mot laisse penser que certains organismes n'ont pas leur place dans la nature ou dans nos vies. Aucune pourtant n'est nuisible ou indésirable en soi, mais peut éventuellement le devenir dans certains cas précis. Le paradoxe est que ce sont nos activités et usages collectifs qui ont créé les déséquilibres naturels dont savent profiter ces quelques espèces que nous condamnons aujourd'hui... car elles mettraient en péril ces activités.

Certains scientifiques pointent du doigt notre déconnexion de la nature pour expliquer son rejet ou sa peur. Les exemples se multiplient de grenouilles ou oiseaux "trop bruyants", de plantes "trop piquantes". Même les nids d'hirondelles dérangent, ils salissent nos trottoirs et façades... Ce qu'elles engendrent, à titre individuel, n'est, pour beaucoup, pas ou plus acceptable. Il n'existe pas de solution miracle sinon la réconciliation. Nous sommes de plus en plus à nous partager de moins en moins. À nous, donc, de revoir nos rapports à la nature, à toute la nature. ■

Yann Février (Géoca), Jean-Pierre Roulaud (Bretagne Vivante), Daniel Le Mao et Olivier Retail (LPO)

CHOUCAS, DES SOLUTIONS CONCRÈTES

- Limiter l'accès à la nourriture

L'ensilage de maïs destiné aux bovins concentre quantité de volatiles pendant l'hiver. On peut protéger les auges, voire fermer les hangars (filets, volets roulants, protection des auges...). Utiliser des mesures d'effarouchement adaptées (cris variés de rapaces, cerfs-volants).

Garder des semis « propres » : éviter de laisser des grains sur le sol ou des semences à la surface du champ.

- Réduire les sites de reproduction

Afin de réduire sensiblement les sites de reproduction de cette espèce nichant presque exclusivement dans des cavités, les collectivités locales concernées doivent envisager un financement pour la mise en œuvre d'un plan d'obturation des cheminées (en 2010, 84 % des oiseaux reproducteurs recensés en milieu urbain dans le Finistère occupaient des cheminées).

- Dissuader les corvidés de s'installer

Avec l'intervention d'entreprises de fauconnerie pour disperser les dortoirs avant la période de nidification ou effaroucher les colonies par diffusion de sons adaptés.

Planter des arbres dans les zones périphériques (commerciales ou industrielles) pour fournir des zones de repos aux oiseaux dans des lieux non

TÉMOIGNAGE

« Tout comme le Choucas des tours, les goélands sont mal-aimés ! Les populations, notamment de Goéland argenté, colonisent nos milieux urbains car l'accès à la nourriture y est facile. Ils semblent prospérer mais leur population est en déclin, le goéland argenté a même été inscrit sur la liste rouge des espèces menacées en Bretagne en 2018. Des actions de stérilisation des œufs sont organisées afin de faire face à l'augmentation de cet oiseau en milieu urbain. Mais la question de l'efficacité sur le long terme de ce type de mesure se pose. Aujourd'hui, il semble surtout nécessaire de changer notre point de vue sur ces oiseaux. Il semble que nous ayons une part de responsabilité importante dans leur déplacement vers les milieux urbains. La cohabitation et l'acceptation de cette diversité écologique dans ce milieu serait une première solution. »

Bernard Cadiou, chargé d'études oiseaux marins, Bretagne Vivante

Pour aller plus loin :

Le Fou n°93 « Protégées mais stigmatisées : quelle place pour les espèces indésirées ? » par Yann Février
En libre accès : www.geoca.fr/telechargements/fou-93/



PARADOXE, par Fabrice Nicolino

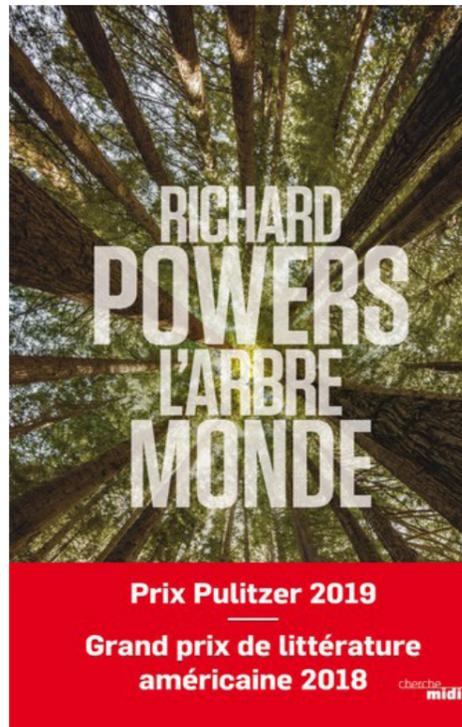
Encore un verre de métabolites ?

Peut-être aurons-nous été aveugles. Comme dans *La Lettre volée* d'Edgar Poe, tout était sur la table, et nous regardions ailleurs. Je veux parler des métabolites. Ce que c'est ? Je crains de devoir simplifier au-delà du raisonnable, mais du moins connaissez-vous le mot. Les pesticides sont les poisons que nous savons tous. Mais quand ils sont épandus, ils se transforment. Au contact de l'eau, des sols, des plantes bien sûr, des animaux aussi, ils forment de nouvelles molécules. Ces produits de dégradation chimique s'appellent des métabolites. Or, on ne les recherche pas. Parce qu'on a peur de les retrouver ? En partie, sans l'ombre d'un doute. Tout pesticide connu en "fabrique" plusieurs, jusqu'à dix et peut-être au-delà. Et comme l'Europe autorise la vente d'au moins 500 matières actives pesticides, cela représente fatalement des milliers de matières potentiellement dangereuses dans tous les milieux de la vie. Tous les spécialistes que j'ai pu lire ou consulter disent que nombre de métabolites sont plus toxiques que les pesticides dont ils sont issus.

Et beaucoup, pour des raisons techniques complexes, sont plus difficiles à éliminer. Une telle situation devrait conduire à sonner le tocsin, mais nos autorités préfèrent se mettre la tête dans le sable en attendant le Déluge.

Les Agences régionales de santé (ARS), pourtant chargées des analyses de l'eau distribuée au robinet, ne cherchent au mieux que quatre ou cinq métabolites, généralement issus de pesticides déjà interdits en France. Le reste n'existe pas. Certes, les choses sont compliquées, car la situation est en réalité hors de contrôle. Si on cherche, on trouve. Si on trouve, les concentrations explosent les normes de qualité de la loi française, soit 0,1 mg au litre pour un pesticide et 0,5 pour tous ceux retrouvés. Mais alors, il faut arrêter de distribuer cette eau, le temps de trouver une solution. En théorie, tout métabolite doit être considéré comme un pesticide, mais dans le secret des bureaux, on a lancé il y a quelque temps la fable des « métabolites non-pertinents ». En attendant mieux, amis lecteurs, regardez de près les analyses des ARS.

Et on en reparle. ■



CONSEIL DE LECTURE

L'arbre monde

L'auteur embrasse un sujet aussi vaste que l'univers : celui de la nature et de nos liens avec elle. Après des années passées seule dans la forêt à étudier les arbres, la botaniste Pat Westerford en revient avec une découverte sur ce qui est peut-être le premier et le dernier mystère du monde : la communication entre les arbres. Au fil d'un récit aux dimensions symphoniques, Richard Powers explore ici le drame écologique et notre égarement dans le monde virtuel. Son écriture généreuse nous rappelle que, hors la nature, notre culture n'est que « ruine de l'âme ».

L'arbre Monde, Richard Power.
Le Cherche Midi, 9,90€. En librairie



AFFAIRES JURIDIQUES

La Bretagne a des loups volants

Il n'y a pas que le loup, parmi les espèces protégées, qui fait l'objet de destructions légalisées par des arrêtés préfectoraux. Le Choucas des tours et le Grand Cormoran ont mauvaise réputation. Le premier se nourrit directement dans les champs, au grand dam des agriculteurs subissant ces dégâts. Le second est très gourmand en poissons, notamment dans les rivières bretonnes, lorsqu'il ne se sert pas directement dans les piscicultures, faisant alors concurrence aux pêcheurs. Il s'agit pourtant d'espèces protégées. Elles ont pour point commun d'avoir connu d'importantes diminutions de leurs effectifs pendant plusieurs décennies, avant de reconquérir plus récemment les territoires qu'elles occupaient autrefois. Les préfets bretons ont délivré plusieurs dérogations autorisant des tirs de régulation. Plusieurs milliers de Choucas doivent être détruits dans le Finistère et les Côtes-d'Armor, une centaine dans le Morbihan. Quelques dizaines d'individus de Grands Cormorans doivent pour leur part être détruits dans tous les départements bretons.

Cette politique d'intolérance systématique à la biodiversité ne sied pas à Bretagne Vivante, surtout lorsque les intérêts poursuivis sont douteux. En effet, certains arrêtés pour le Grand Cormoran semblent davantage délivrés pour protéger des espèces exogènes introduites pour le tourisme halieutique que réellement pour la protection d'espèces telles que la Truite fario ou le Saumon. Nous avons donc décidé d'utiliser la voie juridique pour protéger les intérêts de ces oiseaux. L'arrêté concernant la destruction de Choucas dans le Morbihan a été contesté, car nous estimons qu'il n'est pas démontré de dégâts importants aux cultures dans ce département. L'arrêté concernant les Côtes-d'Armor a également été contesté, en raison de l'absence d'estimation du niveau réel des populations et de leur état de conservation dans ce département. De même pour le Grand Cormoran, nous estimons qu'il n'est pas démontré que dans les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor il causerait des dégâts importants à la piscifaune protégée.

Ces actions juridiques doivent permettre de fixer un cadre et de limiter le recours systématique aux tirs de régulation pour protéger les cultures des dégâts des Choucas ou les poissons protégés de l'appétit des Grands Cormorans. Les résultats de ces actions seront connus dans quelques mois, voire quelques années. ■

Romain Ecorchard,
juriste de Bretagne Vivante
et le groupe juridique